



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activité : Provence-Alpes-Cote d'Azur

Question écrite n° 5760

Texte de la question

M Jean-Pierre de Peretti della Rocca attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les graves difficultés qui menacent les coopératives de céréales et d'oléoprotéagineux de la région Provence-Alpes-Cote d'Azur. Les mauvaises conditions climatiques ont entraîné, d'une part, des pertes de récoltes et, d'autre part, un niveau moyen de qualité inférieur à la normale. Les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse sont les zones les plus touchées : dans ces deux départements, la récolte de blé a enregistré une diminution de 34 p 100 pour le blé tendre et de 40 p 100 pour le blé dur, alors que les diminutions de surfaces ne sont que de 11 p 100 pour le blé tendre et de 6 p 100 pour le blé dur. Les entreprises coopératives, qui représentent 75 p 100 de la collecte et du stockage des céréales et oléoprotéagineux de la région subissent très durement le contrecoup de ce déficit de récolte qui s'ajoute à un contexte rendu déjà défavorable en raison de la réglementation européenne et de l'état du marché. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour qu'une aide soit apportée aux entreprises coopératives les plus touchées par ces graves problèmes.

Texte de la réponse

Reponse. - La question des majorations mensuelles appliquées aux prix d'intervention des céréales et oléagineux se pose depuis plusieurs années. Elles ont été dans un premier temps réduites, au point qu'elles ne couvraient plus, dans un certain nombre d'Etats membres, le niveau des frais variables de stockage. Les conclusions du dernier paquet-prix sont inverses : les majorations mensuelles ont été relevées pour les céréales, afin notamment de prendre en compte la remontée des taux d'intérêt moyens communautaires. Pour ce qui concerne la France, le niveau actuel des majorations mensuelles couvre maintenant les frais variables de stockage. De ce fait, cette mesure a également une incidence positive sur le niveau du prix de soutien réel communautaire, puisqu'elle remonte le prix directeur théorique du marché à la hauteur du prix d'intervention en fin de campagne (majorations mensuelles relevées comprises).

Données clés

Auteur : [M. de Peretti Della Rocca Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5760

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3368